

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 16
Qui ont pris part à la délibération : 11
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 03/04/2025
Date d'affichage : 11/04/2025

L'an deux mil vingt cinq, le sept avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents excusés : Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : Mme Sarah SENTENAC, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Pauline TORRE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Procurations : Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI en faveur de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Secrétaire : Stéphanie PAGANELLI.

OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET AFFECTATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DU CHEMIN A CUDETTA

Délibération n° : MA-DEL-2025-022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le plan de division cadastral établi par la SARL GEOTOPO le 12/11/2024, faisant apparaître les travaux ou les constructions qui empiètent sur le chemin de service et appartenant à un ou plusieurs propriétaires,

Propriétaires	N° de parcelle
M. SQUARCINI Christian, SQUARCINI Jean-Michel	B 564
Mme TAVERA Joséphine, veuve TAVERA Jean-Dominique	B 1308
M. TAVERA Ange Marie	B 1307
Mme SALINI Marie Madeleine, TORRE Marie Noëlle	B 1668
M. TORRE Jean-Marie	B 1667

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public,

Considérant l'enquête publique ouverte du lundi 27 janvier 2025 au 11 février 2025 par arrêté du Maire du 13 décembre 2024,

Considérant le registre d'enquête publique comportant une observation,

Considérant le rapport d'enquête publique établi le 19 février 2025 par M. CALVET Laurent, commissaire-enquêteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Constate la désaffectation du bien
- Décide du déclassement du chemin communal, situé au droit de la mairie, du domaine public de la commune, de son intégration dans le domaine privé communal et de la cession de certaines de ses portions aux propriétaires riverains suivant le levé topographique du 12 novembre 2024.
- Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voies d'affichage le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

